



Ville
d'Antoing

Tél : 069/33.29.11
Fax : 069/33.29.06
antoing@antoing.net
www.antoing.net

CONVOCATION POUR LA REUNION CONJOINTE **DU CONSEIL COMMUNAL** **ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE**

Conformément à l'article 26 bis, paragraphe 5, alinéas 2 et 3 de la loi organique des CPAS, nous avons l'honneur de convoquer «VEDETTE» «NOM» «PRENOM», «GRADE», pour la première fois à la réunion conjointe du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale qui aura lieu le **JEUDI 14 DECEMBRE 2017 à 18 heures** au Centre administratif, chemin de St Druon 1 à 7640 Antoing

ORDRE DU JOUR :

1. Synergies Commune/CPAS pour les années à venir
2. Présentation du service de médiation de dettes
3. Divers

Les réunions conjointes du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale ne donnent lieu à aucun vote. Aucun quorum n'est requis.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS

La Directrice générale ff du CPAS,

Le Président du CPAS,

J. ENGLEBERT

C. BILLOUEZ

